

L'exercice 2024 – Commune de MAHÉRU

Les résultats 2023

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître un déficit d'investissement de 10 658.69 € et un excédent de fonctionnement de 828 224.83 €

Soit un résultat cumulé de 817 566.14 € hors restes à réaliser et 799 082.14 € avec le financement des restes à réaliser (RAR 2023 : plancher de l'église = 6 443 € + ossuaire = 1 870 € + chemin de la Tétardière = 10 171 € soit un total de 18 484 €).

Le budget 2024

Le budget de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 943 307 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 216 646 €

Les Subventions 2024

Le Conseil Municipal a voté des subventions pour un montant total de 3 490 € aux associations suivantes :

Association Rescapés de l'Enfer : 50 €
Les Restaurants du Cœur : 75 €
Secours Catholique : 100 €
Banque Alimentaire : 75 €
Sports Loisirs Culture : 350 €
UNA (aide à domicile) : 75 €
ADMR (aide à domicile): 75 €
CLIC Mortagne au Perche : 50 €
Amicale des Sapeurs Pompiers : 100 €
Prévention Routière : 50 €
Gym L'Aigle : 75 €
Foyer socio-éducatif Collège A. Collet : 225 €
Comité des Fêtes de Mahéru : 1400 €
APE – Ecole Primaire Moulins la Marche (séjour classe de neige) : 160 €
Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers – Moulins la Marche : 100 €
Les chemins des Monts d'Amain (trail) : 200 €
MJC L'Aigle : 30 €
LUTILLE Mortagne au Perche : 50 €
Ligue contre le cancer : 75 €
Entente Judo Pays d'Ouche L'Aigle : 150 €
Risl'Aventure : 25 €

La Fiscalité communale

En 2024, le produit des recettes fiscales de la commune représente 28 882 € soit 3.71 % des recettes réelles de fonctionnement. Le budget 2024 de la commune a été voté sans augmentation de la fiscalité communale.

Taux communaux	2022	2023
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	2.80 %	2.80 %
Taxe foncière bâtie	28.11%	28.11 %
Taxe foncière non bâtie	8.20%	8.20 %

Projets d'investissement de la commune

Logement communal situé au R+1 de la mairie :

Une enveloppe budgétaire de 136 000 € a été inscrite au budget.

Travaux Eglise :

La réfection de l'installation électrique de l'Eglise a été décidée afin de sécuriser l'édifice du risque incendie. Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Réfection de l'installation électrique de l'Eglise	Coût prévisionnel
Coût total TTC	33 610.80 €
Coût total HT	28 009.00 €
Coût HT éligible DETR 2024	28 009.00 €
DETR sollicitée – Taux	30%
DETR sollicitée – Montant	8 402.70 €
Fondation du Patrimoine	
Subvention - Taux	50%
Subvention – Montant	14 004.50 €
FCTVA (16.404%)	5 513.45 €
Autofinancement de la commune	5 690.15 €

Parallèlement à ces travaux, une enveloppe de 13 999.51 € a été inscrite dans le cadre des travaux de sonorisation de l'Eglise.

Défibrillateur :

Une enveloppe prévisionnelle de 2 500 € a été inscrite cette année afin d'équiper la mairie d'un défibrillateur automatisé externe.

Retrouvez le budget primitif 2024 voté par nature de la commune de Mahéru en cliquant sur le lien suivant